

REGLEMENT DE LA COUPE DE BELGIQUE DE WATER-POLO

1 ORGANISATION ET DENOMINATION

La Commission Sportive de Water-Polo organise sous les règlements de la FRBN, au cours de la saison **2007-2008**, la "Coupe de Belgique de Water-Polo" pour messieurs avec la collaboration de **TBD** dans le but de promouvoir le water-polo auprès des clubs de divisions inférieures.

La Coupe de Belgique est dotée d'un challenge. Le club vainqueur devra en assumer la garde pendant un an et devra le restituer à la CSWP avant l'organisation de la journée finale de l'édition suivante.

Le challenge sera attribué définitivement au club qui gagnera cette compétition soit **trois années consécutives**, soit **cinq années** non consécutives.

2 CALENDRIER 2007-2008

1/32 de finales.....: w.e. 21-22-23/09/2007

1/16 de finales.....: w.e. 19-20-21/10/2007

1/8 de finales.....: w.e. 23-24-25/11/2007

1/4 de finales.....: w.e. 18-19-20/02/2008

1/2 finales.....: Samedi 15/03/2008

FINALES.....: Samedi 19/04/2008

Lors des deux tours préliminaires, les rencontres pourront être jouées en semaine.

A partir des 1/8 de finales et afin de valoriser cette "Coupe de Belgique", tant auprès des clubs que des médias, la CSWP a décidé de protéger ces dates et de **ne pas** autoriser le déroulement de journées de championnat ainsi que l'organisation ou la participation à des tournois pour les équipes encore qualifiées lors des week-ends réservés au déroulement de la Coupe de Belgique.

La CSWP se réserve le droit de fixer une autre date pour l'organisation des 1/2 finales et finales. Dans ce cas, la nouvelle date sera communiquée à tous les clubs au plus tard le dernier mardi de novembre.

3 INSCRIPTIONS

!! Participation OBLIGATOIRE pour tous les clubs (C.S. 21.02.02) !!

Chaque club affilié à la FRBN doit inscrire **au minimum une équipe** (nombre d'équipe: libre). Aucun droit d'inscription ne sera demandé.

Les formulaires d'inscription seront envoyés en même temps que ceux des Championnats de Belgique et devront être renvoyés dûment complétés, et signés par **le président ou le secrétaire du club** au responsable Water-Polo – **Pierre LEDENT** – au plus tard à la date fixée par la CSWP.

Le club qui retire son inscription après le premier tirage au sort devra payer l'amende prévue par la FRBN.

4 TIRAGE AU SORT

A tous les stades de la coupe, les rencontres seront jouées chez l'équipe tirée au sort en premier lieu.

Tours préliminaires (1/32 et 1/16 de finales) : deux tours préliminaires seront organisés afin de désigner les huit autres équipes qui participeront aux 1/8 de finales.

N.B. 1/32 finales réservés aux clubs de Divisions IV, III et II.

Le tirage au sort des 1/32 de finales aura lieu lors de la réunion du calendrier.

Le tirage au sort des 1/16 de finales aura lieu après la journée des 1/32 de finales.

Les **huit** équipes ayant participé aux 1/4 de finales de l'édition précédente sont qualifiées d'office pour les 1/8 de finales et ne participeront au deux premier tirage au sort.

1/8 de finales : tirage au sort entre les huit équipes issues des tours préliminaires et les huit équipes qualifiées d'office. Tirage au sort intégral.

1/4 de finales : tirage au sort intégral.

1/2 finales : tirage au sort intégral.

5 **FORFAITS**

Si une équipe fait défaut, l'autre équipe sera qualifiée automatiquement pour le tour suivant. Tout forfait sera pénalisé selon le règlement appliqué pour les Championnats de Belgique.

Toutefois, en cas de forfait au stade des 1/2 finales et finales, le club concerné devra payer un dédommagement de **744,00 €** au club organisateur via la FRBN.

Pour se prémunir d'un éventuel forfait au stade de 1/2 finale, la CSWP effectuera le deuxième mardi de janvier un tirage au sort entre les perdants des 1/4 de finales afin de désigner une ou des équipe(s) de réserve(s).

6 **REGLEMENT PARTICULIER**

Formule handicap

Un handicap de **5 (cinq)** goals sera accordé par différence de division sur base de la compétition des divisions du **prochain** championnat selon le principe suivant :

Division I	= 0 goal
Division II	= 5 goals
Division III	= 10 goals
Division IV	= 15 goals

Cette formule sera appliquée à tous les stades de la compétition.

Si un club a cessé ses activités pendant une ou deux saisons au maximum il sera considéré, pour l'attribution du handicap, comme faisant partie de la division immédiatement **inférieure** à celle où il évoluait.

Pour les clubs alignant deux équipes, la deuxième équipe aura l'handicap par rapport à la division dans laquelle elle évolue. Toutefois les clubs sont invités à rentrer au secrétariat de la Commission Sportive, avant le début de la Coupe, une liste de joueurs par équipe. La règle du changement d'équipe est identique à celle du championnat.

Déroulement des rencontres

Durée des matchs : 4 x 8 minutes avec un temps de repos de 2 min. entre les périodes 1 - 2 et 3 - 4 et un temps de repos de 5 min. entre les périodes 2 et 3 pour toutes les rencontres de la Coupe de Belgique. Le temps de possession du ballon est de 30 sec.

Jusqu'au stade des **1/16** de finales, simple arbitrage et à partir des **1/8** de finales, double arbitrage.

Une inversion reste toutefois possible moyennant accord écrit des deux clubs.

Les 1/2 finales et finales seront organisées par **TBD** en deux week-ends dans un champ olympique avec chronométrage électronique complet.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, à tous les stades de la compétition des prolongations seront jouées selon le règlement FINA 2005-2009.

Frais

Pour les **1/2** finales et **finales**, les frais de déplacement seront à charge des clubs qualifiés et aucun décompte ne sera réalisé. Les frais d'arbitres seront à charge du club organisateur.

LEN TROPHY

Le vainqueur de la Coupe de Belgique sera qualifié pour la LEN TROPHY comme participant Belge.

Si le vainqueur de la Coupe de Belgique est également Champion de Belgique, c'est l'autre finaliste qui sera qualifié pour participer à la LEN TROPHY comme participant Belge.

Sanction vis-à-vis des équipes et des joueurs

Toutes sanctions prises par la CSWP, suite à une rencontre de la Coupe de Belgique, seront effectives même dans le Championnat.

Disposition réglementaire

Toutes les dispositions réglementaires des "Championnats de Belgique de Water-Polo" (Statuts et Règlement – Chap. VI Règlements Sportifs) sont d'application pour les rencontres de Coupe de Belgique.